



**Direction générale adjointe
Finances et Territoires**
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CS
Dossier suivi par :
Madame Chloé SAVOT
tél : 04.74.24.48.17

Madame Caroline TERRIER
Présidente
Communauté de communes de Miribel
et du Plateau
1820 Grande Rue
01700 MIRIBEL

Bourg-en-Bresse, le **28 MAI 2025**

Objet : Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau

Madame la Présidente,

Vous avez transmis au Département de l'Ain le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau, pour avis.

Le RLPi permet d'adapter aux caractéristiques locales la réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire. Il fixe des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique sur l'ensemble du territoire.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation
et de l'aménagement du territoire

Département de l'Ain
Charles de LAVERPILLIERE
45 avenue Alsace-Lorraine
BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 32 32 32

www.ain.fr

Ici, c'est
l'Ain !